Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260309-CC_2026_067-DE

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

Délibération n° 2026.067

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 9 mars 2026 à 19 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Neuf Mars Deux Mil Vingt-Six** à dix-neuf heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	45
Pouvoirs :	4
Votants :	49

Date de la convocation : 3 mars 2026

Date d'Affichage : 10 mars 2026

Vote :	
Pour :	49
Contre :	0
Abstentions :	0

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – Bernard DELAUNAY – Joseph ERARD – Louis FEUVRIER – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Isabelle BIARD – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Jean-Christian BOURCIER – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Laurence CHEREL – Denis CHOPIN – Hubert COUASNON – Noël DEMAZEL – Christophe DEROYER – Patricia DESANNAUX – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Monique GALODE – Vanessa GAUTIER – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Karine HUART – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Laurent LEGENDRE – Mathieu MILESI – Jean-Pierre OGER – André PHILIPOT – Monique POMMEREUL – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Cécile PARLOT a donné pouvoir à Patrick MANCEAU
Marylène LE BERRIGAUD a donné pouvoir à Anne PERRIN
Michelle GARAVAGLIA a donné pouvoir à Michel BALLUAIS
Anthony FRANDEBOEUF a donné pouvoir à JC RAULT

Gilbert BOUFFORT assistait à la séance

Étaient excusés :
Cécile PARLOT – *Vice-présidents délégués*
Éric BESSON – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Virginie D'ORSANNE – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA –Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Elsa LAFAYE – Marylène LE BERRIGAUD – Antoine MADEC – Jean-Claude NOEL – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260309-CC_2026_067-DE

Fougères Agglomération **2026.067**

2026.067 - Finances – Reversement de la taxe sur les exploitants d'infrastructures de transport de longue distance

La TEITLD est une taxe perçue par l'Etat sur les exploitants d'infrastructures de transport de longue distance dont le chiffre d'affaires dépasse les 120 millions d'€ (notamment les autoroutes et certains aéroports). Elle a été instituée par la loi de Finances pour 2024.

Un douzième de cette taxe est reversée aux communes et intercommunalités compétentes en matière de voirie, au prorata de la longueur de voirie recensée par l'Institut National de l'information géographique et forestière (IGN) au 1er janvier 2025.

Les montants ont été notifiés et perçus en fin d'année 2025. La recette a été perçue en 2025 et le reversement aux communes, rattaché sur 2026.

Les intercommunalités doivent reverser tout ou partie de cette taxe avant le 18 février 2026 mais le ministère des Transports ayant tardé à transmettre des éléments de réponse sur ce reversement, la Préfecture a été prévenue que nous ne pourrions pas tenir ce délai.

Il est proposé de répartir l'intégralité de la taxe aux communes puisque Fougères Agglomération n'est plus compétente en matière de voirie d'intérêt communautaire.

La longueur de voirie est un critère retenu pour le calcul de la DGF des communes. Depuis 2025, le kilométrage retenu est issu des données recensées par l'IGN au 1er janvier de l'année de répartition.

Il est donc proposé de répartir cette recette sur la base des états DGF 2025 des communes.

La délibération, pour être adoptée, doit être prise à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés.

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article L. 425-20 du Code des impositions des Biens et Services ;
Vu le décret 2025-964 du 12 septembre 2025 désignant les EPCI affectataires de cette fraction de taxe pour ensuite décider du reversement ;
Vu l'arrêté du 16 décembre 2025 portant notification des attributions individuelles au titre de l'affectation de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance ;

Considérant les longueurs de voirie définies dans les états DGF des communes pour 2025 ;

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 2 mars 2026 ;

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260309-CC_2026_067-DE

Fougères Agglomération **2026.067**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE REVERSER** la fraction de la taxe sur les exploitants d'infrastructures de transport de longue distance aux communes de la façon suivante :

Communes	Longeur voirie DGF 2025 (m.)	Montant fraction TEITLD
BAZOUGE-DU-DESERT	58 822	2 971
BEAUCE	25 199	1 273
BILLE	38 557	1 948
LA CHAPELLE-FLEURIGNE	89 251	4 508
CHAPELLE-SAINT-AUBERT	19 810	1 001
COMBOURTILLE	29 357	1 483
FERRE	36 961	1 867
FOUGERES	141 855	7 163
JAVENE	64 149	3 240
LAIGNELET	31 449	1 589
LANDEAN	54 548	2 755
LECOUSSE	54 644	2 760
LOROUX	25 393	1 283
LOUVIGNE-DU-DESERT	112 941	5 705
LUITRÉ-DOMPIERRE	85 166	4 302
MELLE	38 083	1 924
MONTHAULT	21 447	1 083
PARCE	37 047	1 871
PARIGNE	45 154	2 281
POILLEY	23 471	1 186
ROMAGNE	57 072	2 883
SAINT-CHRISTOPHE-DE-VALAINS	5 738	290
SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT	63 720	3 219
RIVES-DU-COUESNON	126 471	6 387
SAINT-OUEN-DES-ALLEUX	36 646	1 851
SAINT-SAUVEUR-DES-LANDES	52 218	2 638
SELLE-EN-LUITRE	34 821	1 759
VILLAMEE	17 733	896
TOTAL	**1 427 723**	**72 116**

Fait et délibéré en séance le 09/03/2026
Pour expédition conforme,
Le Président,
Patrick MANCEAU